



Cheminement actuel dans le Bois Notre-Dame



1. Piste cyclable et chemin piéton, à proximité de l'échangeur de Bercy



2. Piste cyclable à proximité de l'autoroute



3. Chemin de halage, vers Saint-Maur

L'ÎLE MARTINET

Aujourd'hui, l'aire aménageable de l'île Martinet est un chemin assez linéaire, coincé entre l'autoroute A4 et la Seine.

A. Dans la première partie, en venant du périphérique, ce chemin de halage est aujourd'hui transformé officieusement en piste cyclable qui relie Paris à Saint-Maur-des-Fossés dans le Val de Marne.

Ce chemin, qui peut-être agréable, est à ce jour pollué par les véhicules de l'autoroute A4 qui passe à proximité immédiate de l'échangeur de Bercy. Cette liaison relie ensuite le centre de Paris en longeant les berges de Seine.

B. La deuxième partie de ce chemin traverse une zone dans laquelle nous avons une piste d'athlétisme, ainsi qu'un stade de football et une usine. Ce chemin, qui commence à être végétal, longe toute la Marne et, de ce fait, subit les crues et décrues de celle-ci.

C. La troisième partie traverse un bois, nommé "le bois Notre-Dame", très végétalisé où se trouvent notamment quelques SDF.

Les aménagements proposés dans le cadre de ce concours seront donc à envisager selon plusieurs facettes :

- Dans un premier temps la constitution d'un vrai chemin de halage, d'une vraie promenade, devant se trouver déconnecté du monde automobile, c'est-à-dire de l'autoroute A4. Il faut donc donner à la population charentonnaise le goût de venir faire du vélo à cet emplacement.
- Ensuite, l'étude devra porter sur le bois Notre-Dame, à savoir le dédensifier sur le plan végétal, le restructurer et permettre un accès facile.

En un mot, il faut redonner ce chemin aux charentonnais et donner envie de s'y promener.

Pierre MONNET

Recommandations du Séminaire Robert Auzelle :

- Les projets pourront se développer dans l'épaisseur de « l'île » et pourront traiter une relecture de l'autoroute A4. La prise en compte des passerelles piétonnes existantes semble essentielle pour réaliser une liaison avec les berges opposées.
- Le potentiel fluvial du site pourra être développé en matière de transport en commun (bateau bus) ou de plaisance (appontage, avitaillement...).
- La prise en compte des équipements existants et futurs sera primordiale étant donné l'importance de ces derniers pour la ville et la vie du quartier.

Il s'agit de donner les éléments de qualité d'une promenade et de s'assurer de la liaison piétonne et cyclable avec le centre de Charenton en comprenant les enjeux d'agglomération du site.